Lettre de Christian Calmes aux membres du Conseil de la CEE (Bruxelles, 4 novembre 1960)

Légende: Par lettre du 4 novembre 1960, Christian Calmes, Secrétaire général du Conseil de la Communauté économique européenne, informe les membres du Conseil que l'accord de l'institution concernant l'ouverture de la mission de l'Espagne auprès de la Communauté a été acquis la veille, et engage la procédure écrite en vue de la désignation du Comte de Casa Miranda en qualité de chef de mission.

Source: Archives historiques du Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, Rue de la Loi 175. Fonds CEE et CEEA, CM2. CM2 1960. Procédure d'ouverture d'une mission et de l'accréditation du chef de la mission de l'Espagne auprès de la CEE, CM2/1960-834.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2013

URL:

http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_christian_calmes_aux_membres_du_conseil_de_la_cee_bruxelles_4_novembre_1960-fr-742d215c-605a-47ea-bc21-a01f73471b5b.html

Date de dernière mise à jour: 20/02/2014

Lettre de Christian Calmes aux membres du Conseil de la CEE (Bruxelles, 4 novembre 1960)

COMMUNAUTE ECONOMIQUE
EUROPEENNE
LE CONSEIL

Bruxelles, le 4 NOV 1960

Lettre adressée à :

M. Pierre WIGNY
M. le Ministre Représentant du Gouvernement français au sein du Conseil de la Communauté Economique Européenne
M. Eugène SCHAUS

Copie adressée à :

M. J. VAN DER MEULEN
M. Georges GORSE
M. le Secrétaire Général du Comité Interminist. pour les Questions de Coop. Economique
M. Albert BORSCHETTE

Monsieur le Ministre,

Par lettre parvenue au Secrétariat Général le 29 septembre 1960, la Commission de la Communauté Economique Européenne a informé le Conseil de ce que l'Ambassade d'Espagne lui avait fait connaître, par une note verbale, son intention d'ouvrir une mission auprès de cette Communauté.

En conformité avec la procédure convenue entre le Conseil et la Commission relative à l'ouverture de missions d'Etats tiers auprès de cette Communauté, j'ai l'honneur de vous faire savoir que l'accord du Conseil concernant l'ouverture de la mission de l'Espagne a été acquis à la date du 3 novembre 1960 et communiqué par mes soins au Président de la Commission de la Communauté Economique Européenne.

Par ailleurs la Commission a informé le Conseil de l'intention du Gouvernement de l'Espagne de désigner, en qualité de Chef de cette mission, le Comte DE CASA MIRANDA, Ambassadeur d'Espagne à Bruxelles.

Elle a indiqué qu'elle était favorable à la désignation du Comte DE CASA MIRANDA en qualité de Chef de mission.

Elle a demandé, conformément à la procédure convenue entre le Conseil et la Commission relative à la désignation des Chefs de mission, que les membres du Conseil prennent position au sujet de cette proposition. Le délai d'un mois, pendant lequel les membres du Conseil devraient se prononcer par la voie de la procédure écrite, courant à partir du 3 novembre 1960, une réponse devrait être fournie à la Commission avant le 4 décembre 1960.

Vous voudrez bien trouver, en annexe, à toutes fins utiles, copie de la note verbale et le curriculum vitae du Comte DE CASA MIRANDA.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

CALMES
Secrétaire Général

Annexes

[…]